



Conseil d'administration

321^e session, Genève, 13 juin 2014

GB.321/INS/10/1

Section institutionnelle

INS

Date: 6 juin 2014

Original: anglais

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: Dispositions relatives à l'organisation de la Réunion d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts (Genève, 5-9 octobre 2015)

Antécédents

1. Lors de sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a décidé de recommander l'organisation d'une Réunion d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. Il a invité le Bureau à lui soumettre à sa 321^e session (juin 2014) une proposition concernant les modalités d'une telle réunion, en indiquant le résultat escompté, la composition, le lieu, la date et la durée ainsi que le coût et le mode de financement.
2. Le coût estimatif de la réunion proposée se décompose comme suit:

Poste	Coût (en francs suisses)
Frais de voyage	143 200
Interprétation et personnel d'appui	91 258
Traduction et production du rapport	66 627
Total	301 085 (soit 317 000 dollars E.-U.)

3. Le programme et budget pour 2014-15 ne prévoyant pas de crédits pour cette réunion, il est proposé que les dépenses y afférentes soient financées, en premier lieu, par des économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget 2012-13 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (partie II). Si cela devait s'avérer impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

Composition

4. Le Directeur général propose de convier à cette réunion huit experts désignés après consultation des gouvernements, huit experts désignés après consultation du groupe des employeurs et huit experts désignés après consultation du groupe des travailleurs au Conseil d'administration.
5. Afin d'obtenir des désignations gouvernementales, le Directeur général contactera les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Etats-Unis, Indonésie, Kenya, Maurice et Turquie. Au cas où l'un de ces gouvernements ne désignerait pas de participant, il s'adresserait aux gouvernements des pays suivants: Bangladesh, Danemark, Espagne, France, Maroc, Pérou, Sénégal et Trinité-et-Tobago.
6. Conformément à la pratique suivie ces dernières années, le Directeur général propose de désigner, après consultation des groupes du Conseil d'administration, un président indépendant compétent.
7. D'autres pays intéressés par le thème de la réunion pourraient participer à celle-ci à leurs frais en qualité d'observateurs.

Ordre du jour

8. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - revoir, modifier et adopter un projet de principes directeurs sur la base d'une compilation et d'une analyse approfondie, réalisées par le Bureau, des politiques nationales et des stratégies sectorielles visant la préservation de l'environnement, l'écologisation des entreprises, l'insertion sociale et la promotion d'emplois verts;
 - diffuser par le dialogue tripartite les enseignements et les bonnes pratiques concernant la formulation de politiques dans chacun des neuf domaines mentionnés dans le cadre pour une transition juste; et
 - recommander des moyens d'assurer la mise en vigueur de ces principes directeurs grâce à leur diffusion et à leur application concrète par les mandants au niveau national et adopter des principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables.

Proposition de point pour décision

9. Le Conseil d'administration:

- a) *approuve, suite à la recommandation de son bureau, la tenue de la réunion d'experts proposée, ainsi que sa composition et son ordre du jour;*
- b) *décide que les dépenses afférentes à cette réunion, estimées à 317 000 dollars E.-U., seront financées, en premier lieu, par des économies qui pourraient être réalisées dans la partie I du budget 2012-13 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (partie II). Si cela devait s'avérer impossible, le Directeur général proposera d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.*